



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 69 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2014118-0001 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté n °2013318-0008 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)	1
Arrêté N °2014118-0002 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté 2013318-0008 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)	3



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014118-0001

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 28 Avril 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n °2013318-0008 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°2013318-0008 DG du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté n° 2014013-0001 DG du 13 janvier 2014, relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté n° 2013318-0008 DG du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2014 / 04 00012 en date du 18 avril 2014, nommant M. Jean-Michel DIEBOLT, directeur de l'inspection et de l'audit,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 L'article 2 de l'arrêté n°2013318-0008 DG susvisé est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée :

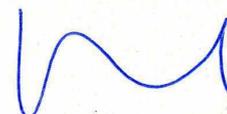
- à **M. Jean-Michel DIEBOLT**, directeur de l'inspection et de l'audit,
- à **M. Jean-Michel OLIVIERI**, délégué « défense sécurité »,
- pour la direction du siège, à **M. Pierre COLONNA**, directeur du Siège, et en cas d'empêchement à **M. Patrice GUERIN**, responsable du service des archives en ce qui concerne son domaine d'attribution,

à l'effet de signer au nom du Directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leur champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2014013-0001 DG du 13 janvier 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale. »

ARTICLE 2 L'arrêté n°2014051-0008 du 20 février 2014 est abrogé.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **28 AVR. 2014**



Martin HIRSCH



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2014118-0002

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 28 Avril 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté
2013318-0008 du 14 novembre 2013 portant
délégation de signature (secrétariat général et
cabinet du directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté n° 2014013-0001 DG du 13 janvier 2014, relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté n° 2013318-0008 DG du 14 novembre 2013, portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2014 / 04 0009 en date du 17 avril 2014 nommant M. Gérard COTELLON, Directeur de Cabinet du Directeur Général,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté n°2013318-0008 DG susvisé est modifié comme suit à compter du 14 avril 2014:

« Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gérard COTELLON, Directeur de Cabinet du Directeur général**, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions, ou conventions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées aux directeurs de groupes hospitaliers, hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier et de pôles d'intérêt commun aux termes des arrêtés directoriaux fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » et portant délégation de signature du Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence de Monsieur Gérard COTELLON, délégation est donnée à Monsieur Olivier DELBECKE, conseiller auprès du cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et recettes relevant du cabinet. »

ARTICLE 2 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **28 AVR. 2014**



Martin HIRSCH